

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT 1982

(Prescrit par le Décret n° 272/PRG/79 du 12 Juillet 1979)

DOCUMENT RGPH 2

BORDEREAU DE BATIMENTS ET DE MENAGES (CARNET DE TOURNEE DE L'AGENT RECENSEUR)

Localisation géographique

1. Commissariat Général de la Révolution (CGR)
2. Région Administrative (RA)
3. Arrondissement (A)
4. Pouvoir Révolutionnaire Local (PRL)

5. N° de la Zone de Contrôle (ZC)

6. N° de la Zone de Dénombrement (ZD)

Indication administrative

7. Prénoms et Nom de l'Agent Recenseur (AR)
8. Prénoms et Nom du Chef d'équipe (CE)

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT 1982

(Prescrit par le Décret n° 272/PRG/79 du 12 Juillet 1979)

DOCUMENT RGPH 2

BORDEREAU DE BATIMENTS ET DE MENAGES (CARNET DE TOURNEE DE L'AGENT RECENSEUR)

Localisation géographique

1. Commissariat Général de la Révolution (CGR)

2. Région Administrative (RA)

3. Arrondissement (A)

4. Pouvoir Révolutionnaire Local (PRL)

5. N° de la Zone de Contrôle (ZC)

6. N° de la Zone de Dénombrement (ZD)

Indication administrative

7. Prénoms et Nom de l'Agent Recenseur (AR)

8. Prénoms et Nom du Chef d'équipe (CE)

TABLE DES MATIERES

	Pages
I. Partie réservée au Chef d'équipe.....	4
II. Liste des ménages et population recensée.....	5 – 24
III. Tableau récapitulatif : Résultats du Recensement	25
IV. Certificat de décharge.....	26 – 27
V. Observations générales (Rapport de mission).....	29

I. PARTIE RESERVEE AU CHEF D'EQUIPE

a) **L'Agent Recenseur :**

doit effectuer le dénombrement

dans la Zone de Contrôle (ZC)

de la Zone de Dénombrement (ZD)

b) **Il reçoit une sacoche contenant les documents ci-après :**

(Cocher les bonnes cases)

- 1 Une carte d'Agent Recenseur
- 2 Un plan de la Zone de Dénombrement (ZD)
- 3 Un paquet de 250 questionnaires « Feuille de Ménage et Unité d'Habitation », document RGPH 1.
- 4 Un manuel « Bordereau de bâtiments et de ménages » ou Carnet de tournée de l'Agent Recenseur, document RGPH 2.
- 5 Un « Manuel d'instructions aux Agents Recenseurs », document RGPH 3.
- 6 Deux stylos bille de couleur bleue

c) **Observations du Chef d'équipe :**

II. LISTE DES MENAGES ET POPULATION RECENSEE

Numéro du		Nom du chef pour le ménage ordinaire Genre et Nom de l'établissement pour le ménage collectif	Dates de visite			Résultat	POPULATION RECENSEE								
bâti-ment	mé-nage		1 ^{er}	2 ^e	3 ^e		LES DEUX SEXES	MASCULIN				FEMININ			
a	b	c	d	e	f	g	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
TOTAL à reporter à la page 25															

N.B .— Si l'interview est terminée, marquer une croix (x) dans la colonneg : Résultat

III. TABLEAU RECAPITULATIF : RESULTATS DU RECENSEMENT

Page	Nombre de		POPULATION RECENSEE								
	bâti- ments	mé- nages	LES DEUX SEXES	SEXE MASCULIN				SEXE FEMININ			
				TOTAL	P	A	V	TOTAL	P	A	V
(a)	(b)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
TOTAL											

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT 1982

(Prescrit par le Décret n° 272/PRG/79 du 12 Juillet 1979)

DOCUMENT RGPH 2 bis

PREMIER CERTIFICAT DE DECHARGE

(à conserver dans ce Bordereau)

- 1 Commissariat Général de la Révolution (CGR) :
- 2 Région Administrative (RA) :
- 3 Arrondissement (A) :
- 4 Pouvoir Révolutionnaire Local (PRL) :
5. N° de la Zone de Contrôle (ZC) 6. N° de la Zone de Dénombrement (ZD)

Le Chef d'équipe reconnaît avoir reçu de l'Agent Recenseur :
la sacoche contenant les documents ci-après :

- questionnaires « Feuille de Ménage et Unité d'Habitation » remplis et questionnaires vierges
- Un manuel « Bordereau de bâtiments et de ménages » dûment rempli
- Un « Manuel d'instructions aux Agents Recenseurs »
- Un plan de la Zone de Dénombrement (ZD)

Il certifie avoir fait tous les contrôles nécessaires sur la qualité et l'intégralité des données recueillies par cet Agent Recenseur.

Date et Signature du Chef d'équipe

Date et Signature de l'Agent Recenseur

Prénoms et Nom :

CABINET DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DU PLAN ET DE LA STATISTIQUE

MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE

DIRECTION GENERALE DU PLAN ET DE LA STATISTIQUE
BUREAU NATIONAL DU RECENSEMENT

COMITE NATIONAL DU RECENSEMENT

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT 1982

(Prescrit par le Décret n° 272/PRG/79 du 12 Juillet 1979)

DOCUMENT RGPH 2 ter

DEUXIEME CERTIFICAT DE DECHARGE (à remettre à l'Agent Recenseur)

1. Commissariat Général de la Révolution (CGR) :
2. Région Administrative (RA) :
3. Arrondissement (A) :
4. Pouvoir Révolutionnaire Local (PRL) :
5. N° de la Zone de Contrôle (ZC) 6. N° de la Zone de Dénombrement (ZD)

Le Chef d'équipe reconnaît avoir reçu de l'Agent Recenseur :
la sacoche contenant les documents ci-après :

- questionnaires « Feuille de Ménage et Unité d'Habitation » remplis et questionnaires vierges
- Un manuel « Bordereau de bâtiments et de ménages » dûment rempli
- Un « Manuel d'instructions aux Agents Recenseurs »
- Un plan de la Zone de Dénombrement (ZD)

Il certifie avoir fait tous les contrôles nécessaires sur la qualité et l'intégralité des données recueillies par cet Agent Recenseur.

Date et Signature du Chef d'équipe

Date et Signature de l'Agent Recenseur

Prénoms et Nom :

**IV. OBSERVATIONS GENERALES (RAPPORT DE MISSION)
DE L'AGENT RECENSEUR**

A series of horizontal dotted lines for writing observations.

SECRET STATISTIQUE

Les renseignements recueillis au cours du Recensement (renseignements ayant trait à la vie personnelle et familiale des personnes recensées, ou renseignements d'ordre économique et social) sont **strictement confidentiels**. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés à des fins répressives conformément à l'article 11 du Décret n° 033/PRG du 23 Février 1961.